

Méthodologie du cas pratique en droit pénal

Par **Yannick**, le **05/03/2011** à **15:57**

bonjour à tous,

je me pose des questions quant à la méthodologie du cas pratiques de pénal sur les causes subjectives d'irresponsabilité pénale.

dans le cas de la contrainte :

- 1) élément légal
- 2) élément matériel
- 3) la contrainte (élément moral)

le plan est-il bon ?

pour le trouble mental :

- 1) élément légal
 - 2) élément matériel
 - 3) les conditions du trouble mental cause d'irresponsabilité pénale
 - 4) le trouble mental cause d'atténuation de la responsabilité pénale
- qu'en pensez vous ?

pour l'erreur

- 1) élément légal ? (aucun)
- donc 1) élément matériel
- 2) l'erreur de fait
 - 3) une faute intentionnelle
 - 4) l'erreur de fait sur un élément essentiel de l'infraction
 - 5) l'erreur sur le résultat de l'infraction réalisée

qu'en pensez vous ? merci d'avance pr vos réponses

Par **rexinus**, le **09/03/2011** à **10:18**

Salut,

contrainte : ok tu peux le laisser comme ça

trouble mental : ça marche aussi

erreur : il y a bien un élément légal (le texte que l'on pensait applicable), et il faudra démontrer que l'élément matériel ou moral prévu n'est pas réalisé dans les faits, d'où l'erreur.

Pour le reste, la clé du succès d'un cas pratique est de justifier la moindre de tes allégations,

à partir de faits, textes ou jurisprudence (même les pures évidences). Pour chaque élément, énoncé, source, définition des termes techniques, explication, application aux faits. Puis conclusion : réunion des différents éléments ou non, conséquence.

Par **Yannick**, le **09/03/2011** à **16:13**

:)

C'est très gentil merci pour les conseils Image not found or type unknown

à Bientot

Par **Dome**, le **22/09/2017** à **02:39**

Bonjour j'ai besoin de votre aide pour ce cas pratique:

Agressé à son domicile par des inconnus, Monsieur Moubata repoussera les assaillants en leur donnant des coups de savates aux parties vitales pour les paralyser. Mais malheureusement, l'un des agresseurs y trouvera la mort sur le champ.

Il est, ce même jour arrêté avec certains des assaillants par les agents des forces de l'ordre avant d'être présenté devant le tribunal.

Le ministère public décide de mettre l'action publique en mouvement par la procédure de flagrant délit. Mais l'enquête menée par le juge d'instruction révèle que les assaillants étaient assistés d'un mineur de quinze ans.

Monsieur Moubata demande de lui ressortir les différents problèmes juridique ainsi que leurs solutions possibles.

Besoin sur votre aide

Par **LouisDD**, le **22/09/2017** à **07:24**

Salut

Point 7) de la charte du forum, On ne va pas faire le boulot à votre place.

De plus voilà 6 ans que ce sujet n'est plus actif, Merci de créer votre propre sujet, l'archéologie n'est pas enseigné en droit !

A plus

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **22/09/2017** à **07:48**

Mince, voilà qui met un coup d'arrêt à ma futur carrière d'enseignant chercheur en droit de

l'achéologie des forums ...

Je suis troublé.

Peut-être serait-il temps d'opérer un petit "ménage" de certains sujets anciens, sans réponses utiles.

Dans le cas ou certains porteraient sur une méthodo encore d'actualité, il seait sans doute utile de regrouper tout ça en une section plus propre. ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/09/2017** à **08:04**

Bonjour

[citation] Peut-être serait-il temps d'opérer un petit "ménage" de certains sujets anciens, sans réponses utiles. [/citation]

C'est ce que je fais de temps en temps mais c'est un travail dantesque !
Et concernant ce sujet, tout était parfait jusqu'à ce que Dome poste son message.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **22/09/2017** à **08:18**

En effet le travail doit être assez énorme.

Si j'ai un peu de temps, je vais tâcher de voir si je peux mettre un coup de patte.

Su les sujets vieux de plus de 7ans dans un premier temps.

Si ça permet déjà d'y voir plus clair, et de rassembler les bases de connaissance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/09/2017** à **08:48**

Merci beaucoup

Ce que je fais aussi de temps en temps c'est que je regarde si les sujets sont postés dans la bonne section.